

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [janie-cloutier-ecolelg-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/aefad4377d4bc46e703e67c6>

Date d'obtention : 2025-10-07 18:33:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que la méthode d'intervention sexto permet d'avoir une intervention avec des délais rapides qui permet de protéger les victimes et d'agir de la même manière partout.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais connaître les étapes d'intervention qui me protégeront légalement et qui protégeront les victimes. Aussi, je vais confisquer l'appareil dès que j'ai un doute qu'il y ait des images sexuelles sans les regarder.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais vérifier les circonstances, les intentions, la nature des images sans regarder, l'étendu de la diffusion qui me permettront de déterminer si c'est un acte malveillant. Sachant que dans la majorité des cas, c'est pas un acte malveillant.